

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 16 NOVEMBRE 2023**

Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 27

Convocation du 9.11.2023  
Affichage du 9.11.2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes du Mage suite à la convocation du 9.11.2023, affichée le neuf novembre 2023.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMARET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEVESQUE Kathryn (représentant M MICHEL-FLANDIN Patrice), M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M Du LAC Jean-Vincent (donne pouvoir à M BAILLIF Christian), M DUGUET Christian, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), M JUSZEZAK Jean-Claude (donne pouvoir à M HOULLE Pascal), M MANNOURY César (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M MICHEL-FLANDIN Patrice (représenté par Mme LEVESQUE Kathryn), Mme POUILLAIN Francine (donne pouvoir à M POIRIER Franck), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Etaient absents-non excusés : M DESCHAMPS Michel.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Madame EDOU Bernadette est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023.11.169**

**DENOMINATION DU RELAIS PETITE ENFANCE**

Le relais petite enfance a pour rôle d'informer les familles et les assistants maternels sur ce mode d'accueil et d'offrir aux assistants maternels un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles ainsi que leurs possibilités d'évolution de carrière. Le relais accompagne les professionnels de la garde d'enfants à domicile.

Afin de pouvoir distinguer ce service, il est proposé de le nommer. Pour ce faire une concertation avec les professionnels de la petite enfance a été organisée. Le choix de nommer la structure s'est établi de la manière suivante :

« Le Relais Perché »

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'approuver l'appellation du Relais petite enfance comme suit : « Le Relais Perché »**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à l'application de la dénomination de cette structure.**

*Pour extrait certifié conforme*

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

**Le Président,**  
Emmanuel LE SECQ  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
des HAUTS du PERCHE  
61290 LONGNY-LES-VILLAGES